

Luxembourg, le 24 octobre 2023

## Circulaire aux administrations communales

### N°08/2023

**Objet : Contribution des communes pour l'exercice 2024**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que le comité du SYVICOL a, lors de sa séance du 23 octobre 2023, approuvé le budget rectifié 2023 et le budget 2024 du syndicat, tout en décidant de maintenir à 2,20€ par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2024.

Le relevé ci-joint, basé sur les chiffres établis par le STATEC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, indique par commune le montant total à budgétiser pour 2024. Une facture individuelle parviendra à chaque commune en début d'année.

Le budget intégral vous sera transmis après son approbation ministérielle, conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.



Elisabeth Becker  
Secrétaire (contreseing)



Emile Eicher  
Président